

2

MINISTÈRE
DU
COMMERCE, DE L'INDUSTRIE,
DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Brevet d'Invention

sans garantie du Gouvernement.

Durée: quinze ans.

N^o: 269,050

LOI DU 5 JUILLET 1844.

EXTRAIT.

Art. 32.

Sera déchu de tous ses droits :

1^o Le breveté qui n'aura pas acquitté son annuité avant le commencement de chacune des années de la durée de son brevet (1);

2^o Le breveté qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention en France dans le délai de deux ans à dater du jour de la signature du brevet, ou qui aura cessé de l'exploiter pendant deux années consécutives, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie des causes de son inaction;

3^o Le breveté qui aura introduit en France des objets fabriqués en pays étranger et semblables à ceux qui sont garantis par son brevet. . . .

Art. 33.

Quiconque, dans des enseignes, annonces, prospectus, affiches, marques et estampilles, prendra la qualité de breveté sans posséder un brevet délivré conformément aux lois, ou après l'expiration d'un brevet antérieur, ou qui, étant breveté, mentionnera sa qualité de breveté ou son brevet sans y ajouter ces mots : sans garantie du Gouvernement, sera puni d'une amende de 50 à 1,000 francs. En cas de récidive, l'amende pourra être portée au double.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Vu la loi du 5 juillet 1844;

Vu le procès-verbal dressé le 25 juillet 1897, à 2 heures 20 minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département de la Seine;

Arrête :

Article premier.

Il est délivré à M. MAYBAUM (Léon), représenté par M. M. Grimont et Rattier, 57, Boulevard Beaumarchais, à Paris, sans examen préalable, à ses risques et périls, et sans garantie, soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description, un brevet d'invention de quinze années, qui ont commencé à courir le 25 juillet 1897, pour système simple facile et efficace pour additionner, soustraire, multiplier, etc, n'importe quel nombre de chiffres.

Article second.

Le présent arrêté, qui constitue le brevet d'invention, est délivré à M. MAYBAUM pour lui servir de titre.

À cet arrêté demeurent joint^s un des doubles de la description et un de double du déjà déposés à l'appui de sa demande de brevet d'invention.

Paris, le vingt Novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-Sept

Pour le Ministre et par délégation :
Le Chef du Bureau de la Propriété industrielle,

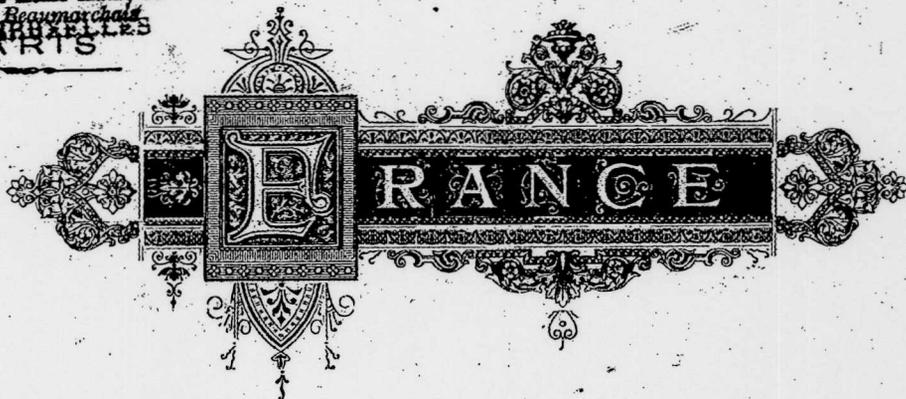
(1) La durée du brevet court du jour du dépôt de la demande à la Préfecture, aux termes de l'article 8 de la loi du 5 juillet 1844.

La loi n'a point réservé à l'Administration le droit d'accorder des délais pour le paiement des annuités ou pour la mise en exploitation des inventions ou découvertes.

Les questions de déchéance sont exclusivement de la compétence des tribunaux civils.

Le Ministre ne peut donc accueillir aucune demande tendant, soit à obtenir des délais pour le paiement de la taxe ou la mise en exploitation des inventions ou découvertes, soit à être relevé d'une déchéance encourue.

BUREAU DE BREVETS
 D'INVENTION & C^{IE}
 Grimont & Kaster
 35, Boulevard Beaumarchais
 PARIS



MÉMOIRE DESCRIPTIF déposé à l'appui d'une

DEMANDE DE BREVET

D'INVENTION



*Formée par M^{rs} Consieur Levy M^{rs} Caybaum
 Particulier à Newark (New-Jersey) E. U. A)*

*Pour: Système simple, facile et efficace pour
 additionner, soustraire, multiplier etc. - n'importe
 quel nombre de chiffres.*

1844
 2296761097

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

formée par

MONSIEUR LEVY MAYBAUM, PARTICULIER A NEWARK /NEW-JERSEY/
ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

pour:

" SYSTEME SIMPLE, FACILE & EFFICACE POUR ADDITIONNER, SOUS-
TRAIRE, MULTIPLIER ETC..N'IMPORTE QUEL NOMBRE DE CHIFFRES."

Le but de mon invention est de produire un système simple, facile et efficace pour additionner, soustraire, multiplier etc., n'importe quel nombre de chiffres; ce système est très utile dans les écoles, les magasins, les bureaux de comptabilité et en général partout où l'on doit faire de grands calculs.-----

L'invention consiste dans le calculateur perfectionné, son disque tournant gradué coopérant avec un vernier fixe et une aiguille mobile et dans la combinaison et la disposition des différentes parties, en substance comme décrit et mentionné ensuite aux revendications.-----

Me rapportant aux dessins accompagnants, dans lesquels les mêmes lettres de référence indiquent des parties correspondantes dans chacune des différentes figures;.....

Fig. I est un plan de mon système de calculateur perfectionné,.....

Fig. 2 est une coupe sur la ligne x-x de fig. I;.....

Fig. 3 une élévation de face agrandie de l'aiguille à ressort et.....

Fig. 4 une coupe transversale de cette dernière montrant son système d'engagement avec les dents du disque tournant,.....

Dans les dessins, g représente une plaque-cadre, munie d'une entaille circulaire h ayant à ou près de sa circonférence extérieure, un canal ou coulisse g, dans lequel est disposée une série de billes i destinées à former un coussinet appro-

pris pour le disque g. Ce disque est monté mobile sur un pivot central vertical f, muni d'une tête g et servant aussi de point d'appui à l'aiguille ou index h qui peut tourner indépendamment du disque g. Le disque g est muni d'une série de cercles disposés concentriquement a1, a2, a3 gradués de 1 à 500 de 500 à 1000 et de 1000 à 1500⁰ respectivement et il est aussi muni d'une crémaillère annulaire m, disposée concentriquement avec les cercles a1, a2, a3 et ayant ses dents correspondant et en ligne avec les graduations des cercles.-----

Les dents de cette crémaillère sont adaptées pour être engagées par une pointe légèrement courbe n, supportée par et descendant de l'aiguille ou index h qui est muni d'un bouton k et est maintenu /de même que sa pointe n/ hors d'engagement avec la crémaillère m, au moyen d'un ressort l, fixé à l'aiguille et glissant sur la plaque-cadre a, comme clairement montré dans les dessins.-----

D'un côté de cette plaque-cadre est disposé un vernier q muni de graduations de 0 à 100 et à chaque extrémité de ce vernier se trouve un arrêt p /et q/ de construction appropriée et destiné à limiter le mouvement de l'aiguille h comme décrit ci-dessous.-----

Diamétralement opposée au centre du vernier q et disposée sur la plaque-cadre a de n'importe quelle façon désirée, se trouve une flèche g, formant le point de départ ou zéro, lorsque l'on doit faire un calcul; dans ce but la flèche g du disque g doit être mise en ligne avec la flèche g, comme on le comprendra. Sur le disque g est arrangée d'une façon appropriée une pointe j, saillante vers le haut, adaptée pour engager les bras n1, n2 respectivement, qui se projettent d'une aiguille n3, fixée sur un pivot n4, à la plaque-cadre a et adaptée pour indiquer les chiffres 500, 1000, 1500, c'est-à-dire que le disque g a été tourné une, deux et trois fois respectivement.-----

Le disque g est aussi muni à un endroit approprié d'une dépression a⁰, permettant au disque de retourner exactement à sa position normale et il est évident que l'on peut

faire plus d'une dépression sur le disque, si on le désire. — Il est indispensable, pour le bon fonctionnement du système que la pointe n soit légèrement courbe à son extrémité inférieure afin que cette pointe soit obligée d'engager le centre de la dent respective /formée sur la crémaillère m / spécialement quand le système est manié rapidement. —

Dans le fonctionnement, quand on doit additionner une série de colonnes de chiffres, le disque a est d'abord tourné à sa position normale ou initiale, c'est-à-dire la flèche ou index r est mise en alignement avec la flèche ou index s . L'indicateur ou index n_3 est aussi tourné à sa position initiale, c'est-à-dire est placé avec la pointe à zéro, position indiquée à fig. I sur les dessins. —

Supposons maintenant que l'on doive additionner la colonnes de chiffres suivants :

6 7 1 3

2 7 7 6

3 9 9 9

On divise cette colonne en deux colonnes, contenant chacune deux chiffres et on additionne d'abord la colonne de droite de la façon suivante :

on tourne l'index h à la graduation 99 sur le vernier Q et on appuie dessus jusqu'à ce que sa pointe n engage fortement l'entaille correspondante de la crémaillère m du disque a . —

L'index est maintenu dans sa position abaissée et tourné en arrière, c'est-à-dire de gauche à droite, jusqu'à ce qu'il soit arrêté par l'arrêt q . La flèche s indiquera alors le nombre 99 sur le cercle extérieur a_1 du disque a . —

L'index est alors dégagé de la crémaillère m et avancé de droite à gauche jusqu'à ce que la graduation 76 /sur le vernier Q / où il est de nouveau engagé avec le disque a et reculé jusqu'à l'arrêt q . —

La flèche s indiquera alors 175 sur le cercle extérieur a_1 . En tournant de nouveau l'index h jusqu'à la marque 13 sur le vernier Q , en engageant l'index avec le disque a et

X

en le ramenant ensuite jusqu'à l'arrêt g, la flèche g indiquera la graduation 188 c'est-à-dire la somme totale de la double colonne additionnée.....

Le disque g est alors ramené à sa position initiale et on répète l'opération décrite pour la colonne de droite, avec la colonne de gauche, mais on doit observer qu'avec l'index h, pour le premier nombre 39, on ajoute un, c'est-à-dire que l'on place l'index sur le degré 40 sur le vernier, ce qui correspond au chiffre restant du total de l'autre colonne.....

Cependant si par exemple le nombre retenu se composait de deux chiffres /tel que 69/ et que le premier nombre de la seconde double colonne additionné à ce nombre restant donne plus de 100, l'index h est tourné jusqu'à ce dernier nombre sur le vernier g, mis en engagement avec le disque g et retourné à l'arrêt. La flèche g indiquera alors ce dernier nombre mentionné, sur un des cercles du disque g. Le restant de l'addition se fait de la façon décrite. - Quand le disque g a fait une révolution complète, la pointe t engage le bras u et avance l'index n3 jusqu'à la marque 500 et une seconde & troisième évolution du disque g, amène l'index n3 aux degrés 1000 & 1500 respectivement comme on le comprendra.....

Quand on emploie le système pour soustraire, le fonctionnement décrit est renversé et on remarquera que le même système peut être employé pour multiplier, en faisant fonctionner l'index et le disque de la même façon que pour additionner. - Je ne dois pas me restreindre à la construction précise, montrée et décrite, car différents changements peuvent être apportés sans pour cela changer la nature de mon invention.....

R E V E N D I C A T I O N S

En résumé je revendique comme de mon invention :...

- 1.-Un calculateur, consistant en un disque gradué, un vernier gradué coopérant avec ce disque, une de ces pièces é-

tant mobiles par rapport à l'autre et un index ou aiguille coopérant avec le dit disque et le vernier en substance comme et dans les buts décrits.-----

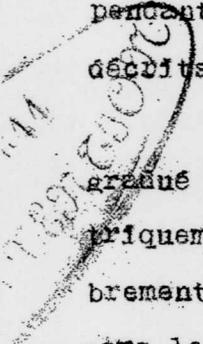
2.-Un calculateur consistant en un disque gradué, un vernier gradué coopérant avec le disque, une de ces pièces étant mobile par rapport à l'autre, un index ou aiguille coopérant avec le disque et le vernier et un indicateur réglé par le disque et le vernier, en substance comme et dans les buts décrits.-----

3.-Un calculateur, consistant en un disque rotatif gradué, un vernier fixe gradué, disposé concentriquement avec le dit disque, un index pivotant indépendamment du disque et un système pour réunir l'index au disque par intermittences pendant le fonctionnement, en substance comme et dans les buts décrits.-----

4.-Un calculateur consistant en un cadre, un disque gradué rotatif sur ce cadre, un vernier fixe disposé concentriquement avec le dit disque, un index ou aiguille monté librement sur le pivot du disque et muni d'une pointe s'étendant vers le bas, et une crémaillère sur le disque, disposée concentriquement avec les graduations de celui-ci et adaptée pour être engagée par la pointe de l'index, en substance comme et dans les buts décrits.-----

5.-Un calculateur consistant en un cadre, un disque gradué pivotant sur le dit cadre, un vernier gradué disposé concentriquement avec le dit disque, un index ou aiguille monté librement sur le pivot du disque et muni d'une pointe vers le bas, une crémaillère sur le disque disposée concentriquement avec les graduations du disque et adaptée pour être engagée par la pointe de l'index ou aiguille, un indicateur sur le cadre et un système pour actionner cet indicateur au moyen du disque rotatif, en substance comme et dans les buts décrits

6.-Un calculateur consistant en un cadre, un disque gradué monté dans le dit cadre, un vernier fixe gradué, disposé concentriquement avec ce disque, un index monté librement sur le point d'appui du disque et muni d'une pointe s'étendant



vers le bas, une crémaillère sur le disque disposée concentri-
 quement avec ce dernier et adaptée pour être engagée par la
 pointe de l'index, un indicateur sur le cadre, un système pour
 actionner est indicateur au moyen du disque rotatif et un
 ressort supporté par l'index, servant à maintenir normalement
 sa pointe hors d'engagement avec la crémaillère, en substance
 comme et dans les buts décrits.-----

Paris le 26 juillet 1897
P. Pion de C. Inventeur

Günther & Kothly

200

Pu pour être annexé au *Brevet de quinze*
 pris le *25 juillet 1897* *ans*
 par *M. Maylaum.*
 Paris, le *20 ju 1897*
 Pour le Ministre et par délégation
 Le Chef du Bureau
 de la Propriété Industrielle.

[Signature]

*1/2 demi-
 rôle en cuir
 dix aute trois
 lignes.*

**OFFICE DE BREVETS
 D'INVENTION**
Grimont & Kastler
 67, Boulevard Beaumarchais
PARIS

BREVET
 PRIÉTA

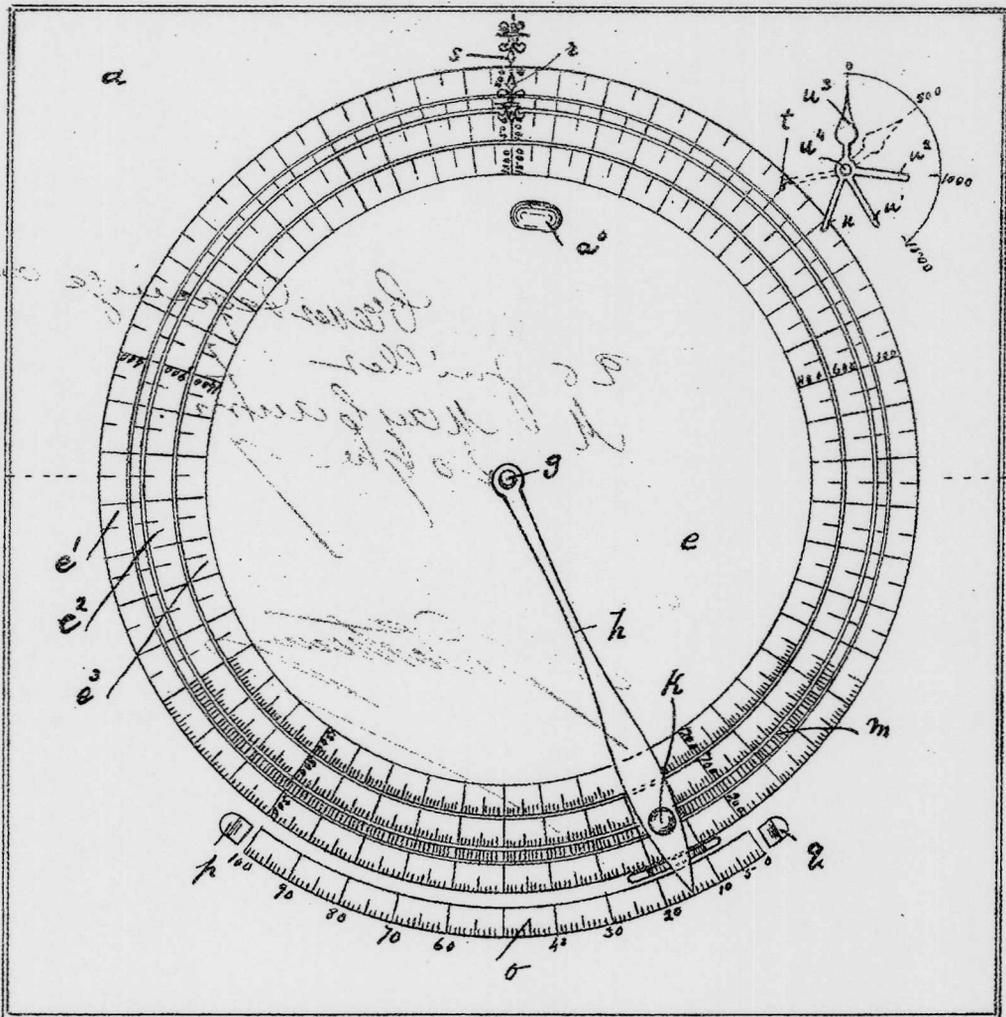


Fig. 1.

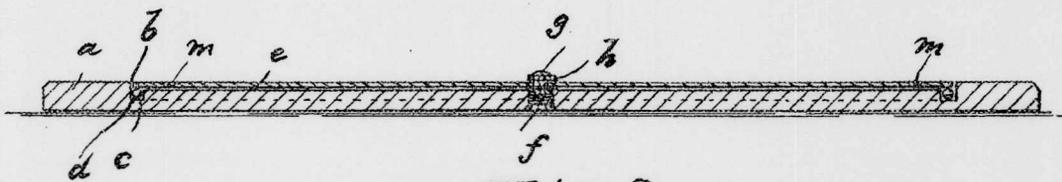


Fig. 2.

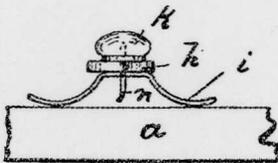


Fig. 3.

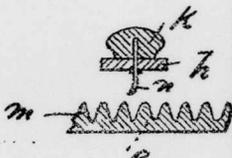
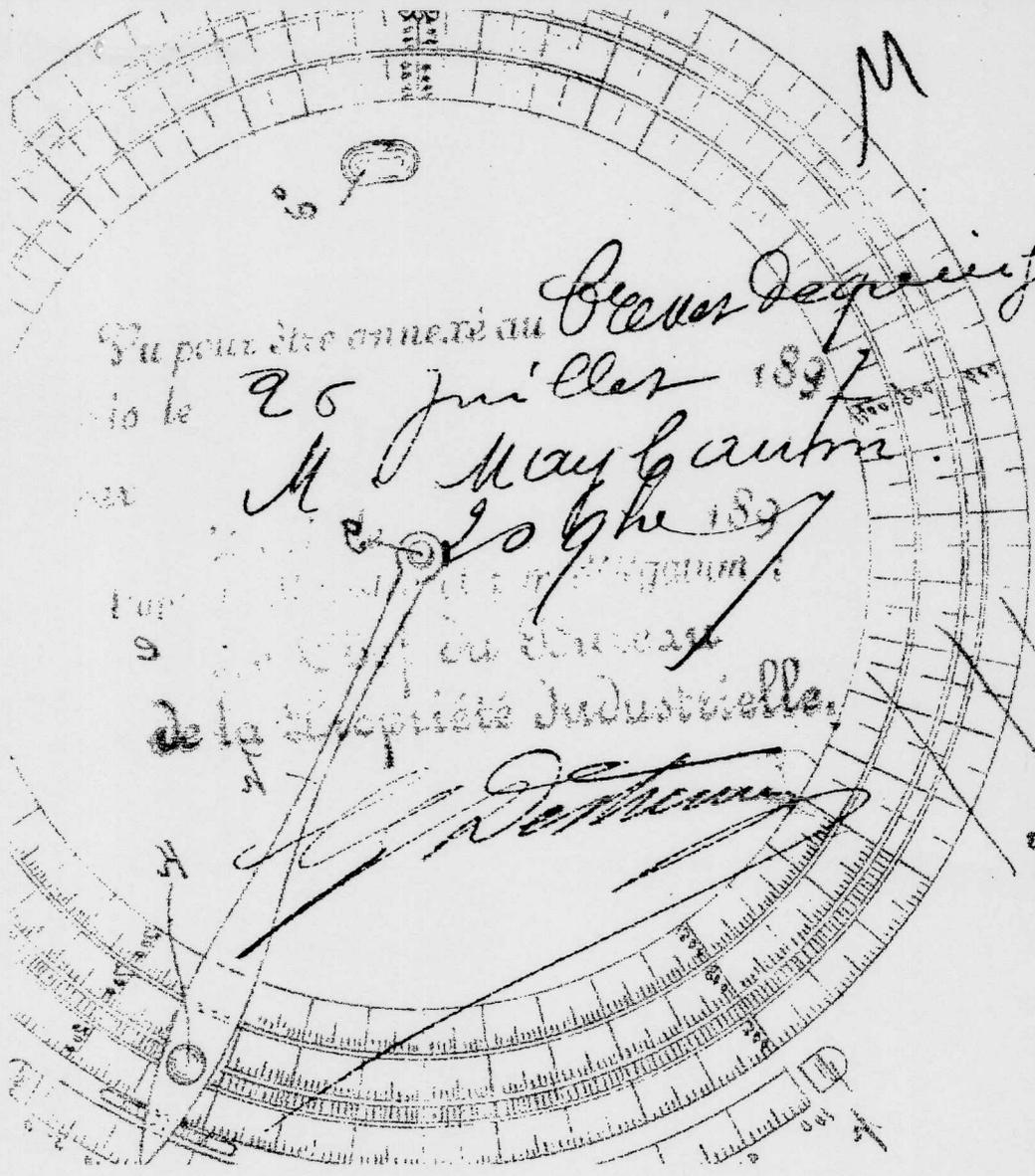


Fig. 4.

Paris le 26 juillet 1844
 P. Grimont & Kastler

Grimont & Kastler



M

Du pour être annexé au *Brevet de Breveté* out

le 25 juillet 1897

M. Maybaum

le 20 Ghe 1897

de la Propriété Industrielle.

[Signature]

6
6
6